

*Dans ce qui suit, les termes 'doctorant' et 'directeur de thèse' ne font référence à aucun genre particulier.*

#### OBJECTIFS :

- Evaluer les **avancées** de la **formation** et de la **recherche** du doctorant ;
- Formuler des **recommandations** ;
- **Prévenir** toute forme de malentendu, conflit, discrimination ou harcèlement.

#### MODALITÉS D'ORGANISATION :

- **En vue de l'inscription en année 3 de thèse, puis annuellement en vue des inscriptions ultérieures**, conformément à l'arrêté du 25 Mai 2016 ;
- Mise en œuvre au niveau du laboratoire ;
- **3 membres<sup>1</sup>** : Un membre désigné par le laboratoire, un par le directeur de thèse, un par le doctorant. Le président du comité est désigné parmi et par ses membres. Validation par l'école doctorale.
- Conditions :
  - Les membres sont i) enseignants-chercheurs, ii) chercheurs (académiques ou non, titulaire d'un doctorat), ou (iii) ingénieurs de recherche titulaires d'un doctorat et autorisés à encadrer une thèse. Etre titulaire de l'HDR n'est pas une obligation ;
  - Au moins un des membres est extérieur au laboratoire, ou à l'équipe de recherche ou à la section CNU dans laquelle la thèse s'inscrit ;
  - Le **directeur de thèse** (le cas échéant le co-directeur et plus largement, toute personne participant à l'encadrement de la thèse) **ne peut être** membre du comité.

#### FONCTIONNEMENT :

- **Étape 1** : Au plus tard une semaine avant la réunion du comité, transmission par le doctorant par courriel aux membres du comité d'un **rapport succinct** (une page maximum) sur l'avancement de ses travaux, ainsi que de **sa fiche de formation** ;
- **Étape 2** : Exposé par le doctorant de l'avancée de son travail, des formations suivies durant l'année et de son projet pour l'année suivante (planning du projet / formations planifiées) devant le comité et le directeur de thèse (et co-directeur le cas échéant) ;
- **Étape 3** : Entretien entre le directeur de thèse (et co-directeur le cas échéant) et les membres du comité ;
- **Étape 4** : **Entretien personnel entre le doctorant et les membres du comité** ;
- **Étape 5** : Echanges entre les membres du comité, qui établissent un rapport en s'appuyant sur le document ci-dessous qu'ils signent. Transmission par le président du comité par courriel au doctorant et au directeur de thèse (et co-directeur le cas échéant).
- **Étape 6** : Inclusion de remarques éventuelles par le directeur de thèse (et co-directeur le cas échéant) puis le doctorant, qui signent le document et transmission par courriel au président du comité, qui transmet également par courriel à l'école doctorale.

<sup>1</sup> Les membres du comité peuvent ultérieurement faire partie du jury de thèse.